



## Conseil deménagement étranger

Par **taloula**, le **30/06/2008** à **10:28**

Bonjour,

J'ai des enfants qui sont officiellement en garde chez moi avec en accord un droit de visite et d'hébergement de leur père 1 week sur 2.

Je souhaite déménager à l'étranger pour cause personnelle, mariage et vie avec mon futur mari.

Que dois-je faire comme démarche ? Ma résidence sera-t-elle toujours la résidence principale des enfants ?

Merci de vos réponses.

Slit